

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf,
le 17 mai

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 9 mai 2019
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Geneviève CHEVALLIER, Marie-Christine GROLLEAU, Line CHASSAC ;
Mrs Philippe CACLIN, Claude JUCHAULT, Etienne PISTRE, Alain LAURENT, Yannick
MÉCHIN, Jacques PHELIPPEAU, Michel TRICOCHÉ, Christophe JOFFRIT, Luc LAPEYRE,
Vincent BACON, Cyril FAVRIOU, Vincent PALLUAU, Sébastien WATRIN.

Etaient absents excusés :

Mmes Annabelle DAVID et Marie ESTIOT
M Bruno HAUDEBAULT
M Alain Fritsch a donné procuration à M Sébastien WATRIN
M David BAUDOUIN a donné procuration à M Alain LAURENT

Secrétaire :

M Cyril Favriou a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Présentation du site Internet

Délibérations :

Subventions

Repas anciens combattants La Couarde

Cession par l'Etat de biens sans maître

Préparation réunion publique du 7 juin

Etude de devis

Questions diverses :

Visite parc éolien

Rdv CAUE, cimetière Prailles

Ateliers numériques

14 juillet

Cimetière Argentièrè

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

M Cyril Favriou est nommé secrétaire de séance.

I Présentation du site Internet :

Mme Line Chassac présente l'arborescence sur futur site internet.
Un responsable est désigné pour la mise en ligne dans chaque rubrique.
Le site devrait ouvrir au 4^{ème} trimestre 2019.

II Délibérations :

1) Subventions :

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la répartition des subventions pour 2019.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes sous réserve d'avoir reçu une demande de subvention formulée par écrit :

ASC	4550 €+ 336 € (téléphone Bibliothèque)
Collège la Mothe St Héray	50 €
Conciliateur de justice	100 €
SMMA/Mycologie	120 €+150 €
MPP	200 €
Anciens combattants	120 €
ACCA la Couarde	120 €
UDAF	96 €
Société de tir	120 €

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les participations d'adhésion pour 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider les adhésions suivantes :

CAUE + ID 79	200 €
CRER	200 €
Croqueurs de pommes	30 €
FDGDON	60.34 €
Scènes nomades	250 €

Il est décidé de faire un point sur le matériel commun au théâtre et à la commune à disposition dans la salle des fêtes, voir comment le matériel est utilisé et comment il peut être partagé entre la commune et l'ASC.

2) Location Maison Peleboise à l'Association des Anciens combattants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention, décide de louer la salle de la Maison Peleboise une fois par an, à titre gratuitement, pour le repas annuel des anciens combattants.

3) Cessions par l'Etat de biens situés à Prailles :

Il est décidé de reporter la décision au prochain conseil afin de situer en détail les biens concernés et avoir pris contact avec l'association qui entretient les cimetières protestants.

4) Aménagement centre bourg Prailles :

Mme la maire présente le coût financier prévisionnel des travaux d'aménagement du centre bourg de Prailles, à savoir en HT :

Maîtrise d'œuvre :	16 644.33
Travaux phase 1	130 784.25

Travaux phase 2	210 028.00
Option	1 420.00
Réseaux	50 000.00
Soit un total prévisionnel de	408 876.58 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la validation des montants présentés.

Le conseil municipal décide de retenir le plan de financement suivant :

DETR pour 40 %
 Amende de police pour 30 %
 Fonds Leader pour 30 000 €
 CAP 79 pour 81210 €
 Emprunt à hauteur de 150 000 €
 et solde des travaux et TVA en autofinancement.

Le conseil municipal délègue à Mme la Maire ses pouvoirs de signature pour mener à bien ce projet.

Le conseil municipal l'autorise à signer l'acte d'engagement et à déposer les dossiers des demandes de subventions correspondantes.

5) RIFSEEP :

Vu l'avis du Comité Technique favorable en date du 30/04/2019 relatif à la déclinaison des critères, et à la cotation des postes selon les critères professionnels et le classement des postes dans les groupes de fonctions, considérant que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, selon le vote suivant : 16 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention, d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et la part complément indemnitaire annuel (CIA) à compter du 1^{er} juin 2019.

6) Adhésion de la Communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

Considérant que le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud exercera la compétence GEMAPI sur le département de la Vienne et aura pour vocation de gérer le bassin du Clain situé sur le territoire communautaire ;

Considérant que, dans le cadre de cette compétence GEMAPI, la communauté de communes Mellois en Poitou doit adhérer à ce syndicat,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Approuve l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

7) Maintien du service public de l'ONG

Le conseil municipal de PRAILLES LA COUARDE réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

III Préparation réunion publique :

Une réunion publique va être organisée le 15 juin à 10 h afin de présenter les projets de façon succincte (terrain multisport, aménagement centre bourg Prailles, transports solidaires, matinée citoyenne, cimetière Prailles).

Des petits groupes seront constitués et auront la parole.

Les adjoints doivent se retrouver le 20 mai à 17 h afin de préparer le flyer.

IV Etude de devis :

- Bureau mairie :

Le devis de Lierre Buro Design est validé pour un montant de 1030.80 € ttc.

- Toilette Ecole de la Couarde :

Le projet est compromis pour cause de raccordement de l'eau et d'évacuation difficile.

Un devis pour un assainissement est demandé.

- Terrain multisport :

L'acte d'engagement est validé, une déclaration préalable va être déposée.

Pour la fête d'été, un tournoi de sport sera prévu le dimanche.

Les deux panneaux de basket de Prailles seront installés à la Couarde.

V Questions diverses :

- Cimetière protestant Argentière :

La remise en état est prévue le 13 juin avec les employés communaux, le propriétaire et un membre de l'association des cimetières protestants. La surface dédiée sera adaptée à l'implantation des tombes.

- Visite parc éolien :

Mme la Maire fait savoir qu'elle n'a aucune nouvelle de l'entreprise.

- Cimetière Prailles :

Une réunion est prévue le lundi 27 mai à 14 h 30 avec Mme Henriot du CAUE, les élus et les employés communaux.

- Monastère de Pied Foulard :

Les sœurs du Monastère souhaitent un agrandissement du parking afin de stationner les bus.

Il est décidé de faire déposer du calcaire sur le chemin le long de la défense incendie par les employés de l'ACEMPSS.

- Atelier numérique :

Le CIAS du Mellois organise des ateliers numérique seniors gratuits afin d'apprendre les usages simples de l'informatique de 14 h à 16 h le 4 juin à Prailles, le 2 juillet à La Couarde et le 3 septembre à Prailles.

- 14 juillet :

Lors du prochain conseil municipal, chacun se positionnera sur les postes de travail pour le jour du 14 juillet.

Il est décidé des confections de 400 teeshirts à Décathlon de la taille 9/10 ans à XXL.

- ACCA La Couarde :

Il souhaiterait qu'un branchement d'eau soit installé dans leur local.

Il est proposé que l'ACEMPSS fasse la tranchée et les chasseurs procéderont au raccordement.

- Chemin Jean Migault :

Des dégradations ont été constatées. Il est décidé d'aller voir les dégâts et de convoquer le responsable et de lui demander une remise en état.

- Commission scolaire :

Mme Demion Jacinto fait savoir qu'une réunion de la commission scolaire va avoir lieu à la CCMP avec Mme Saintier.

- Dérogation scolaire :

Mme Demion Jacinto fait part d'une demande de dérogation scolaire concernant un enfant de la Couarde suite à une séparation. Au vue de la situation familiale, le conseil municipal autorise l'inscription de l'enfant à Celles sur Belle.

- Transports solidaires :

Mme Estiot doit préparer un compte-rendu.

- Fête des champignons :

Le compte rendu est toujours en attente.

- EMAPP :

Mme la Maire fait savoir que l'Equipe Mobile Action Psychiatrique Précarité peut intervenir sur la commune à la demande des élus.

- Tour Poitou-Charentes :

Il doit passer à Prailles le 12 juillet.

Des signaleurs seront nécessaires.

- Recensement communal :

Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Mme Bodin Cathy est nommé coordinatrice communale.

- Barrière plateau scolaire Prailles :

Il est envisagé d'installer une barrière gâtinaise avec 2 piliers en bois.

- Dates prochains conseil municipaux :

Les 28 juin, 30 août, 4 octobre, (ou 26 septembre si urgence), 8 novembre et 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,

Les membres,